

Concours Terr'Eau Fertile

AgroParisTech

Règlement officiel

Préambule

Augmentation de la température moyenne mondiale, sixième extinction massive des espèces, "septième continent" de déchets plastiques ... L'actualité ne manque pas de sujets pour alerter les jeunes générations sur les bouleversements environnementaux qui les concernent directement. Il semble aujourd'hui nécessaire d'amener ces jeunes citoyens en devenir à construire leur propre réflexion autour de ces enjeux. L'objectif principal de ce concours est justement de permettre aux lycéens de défendre, sous la forme d'un plaidoyer, une cause environnementale de leur choix.

Ce concours est une initiative d'étudiants d'AgroParisTech soutenue par le Bureau Des Elèves AgroParisTech ainsi que la Direction Générale AgroParisTech.

1. Élèves pouvant participer au concours

Le concours est ouvert aux élèves des classes de seconde, première et terminale (sans distinction de filières) des lycées d'enseignement général, professionnel, technologique et agricole, publics et privés de la ville de Paris et d'Ile-de-France. Les candidats doivent justifier de leur inscription dans un établissement scolaire d'Ile-de-France. Ils peuvent se présenter individuellement ou en binômes. Plusieurs candidats/binômes d'un même lycée peuvent se présenter au concours.

2. Déroulement du concours

2.1 Choix du sujet

Les candidats (ou binômes de candidats) sont appelés à défendre, à la manière d'une plaidoirie, une cause environnementale de leur choix. L'originalité du sujet choisi et de son angle d'étude sera valorisée par le jury.

2.2 Première étape de sélection : envoi d'une production écrite

Une première sélection des candidats est réalisée sur envoi au jury d'une production écrite au format numérique. Elle consiste en un résumé de leur plaidoirie, qui doit faire apparaître clairement les grandes lignes de leur argumentation. L'objectif est de départager les candidats sur la qualité de leur argumentation, l'originalité du sujet et de son angle d'étude.

Ce résumé ne doit donc pas consister en un catalogue de connaissances qui manquerait d'une ligne directrice et de cohérence.

Cette production comportera le titre de la plaidoirie, suivi directement du développement et sera rédigée dans une police Arial 12. Elle ne pourra excéder une page avec des marges standards de 2.5 cm et un interligne de 1.0 cm. Elle devra être envoyée au format PDF. Les posters, schémas, maquettes, illustrations ne sont pas acceptés.

L'élève devra également joindre un certificat de scolarité ainsi qu'un accord du tuteur légal (pour les lycéens mineurs) et une fiche de renseignement disponibles en annexe de ce règlement.

Envoi des fiches de renseignement et des productions écrites réalisées par les élèves jusqu'au 21 NOVEMBRE 2018 INCLUS à l'adresse suivante :

concours.terreaufertile@gmail.com

Après envoi, aucune modification ne pourra être apportée à la production du candidat.

2. 3 Sélection des finalistes

L'équipe organisatrice du Concours Terr'Eau Fertile sélectionnera 10 productions parmi toutes celles reçues avant le 21 Novembre 2018 au soir (minuit). Une liste complémentaire sera également établie pour pallier d'éventuels abandons.

En fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues, l'équipe organisatrice se réserve par ailleurs le droit de modifier le nombre de candidats sélectionnés pour la finale.

Les finalistes seront informés des résultats de cette sélection par téléphone ou par courrier avant le 21 décembre 2018. La finale aura lieu entre la deuxième quinzaine du mois de janvier et la première de février.

2. 4 La Finale : plaidoirie en public devant un jury

Les 10 élèves (ou binômes) retenus à l'issue de l'étape de sélection sont invités à présenter leur plaidoirie lors de la Finale sur la base de la production écrite qui a été envoyée au jury lors de la première phase de sélection. Le non respect du sujet et de l'argumentation qui avaient été engagés lors de cette première phase de sélection entraînera la disqualification du candidat.

Le jour de la finale, les candidats montent sur scène pour prononcer leur plaidoirie. L'ordre de passage est tiré au sort en amont du concours.

La présentation attendue doit avoir une durée comprise entre 6 et 8 minutes. Les candidats seront jugés sur la qualité de l'argumentation développée, leur force de conviction, le dynamisme de leur discours, ainsi que le respect du temps de parole.

Si l'exposé des candidats doit être travaillé en amont, il ne doit pas être lu.

2. 5 Délibération

Après délibération, le jury désignera 3 lauréats (1^{er} prix, 2^{ème} prix, 3^{ème} prix).

En cas d'éventuels ex-æquo à l'issue de l'attribution des points, le jury est libre de recourir à une épreuve supplémentaire afin de départager les meilleurs candidats, qui consistera en une interrogation très ouverte du candidat sur son rapport à l'environnement. La réponse devra être claire et concise (moins de 2 minutes).

Le jury est souverain dans la désignation des lauréats du concours. Les résultats du concours sont donnés à la fin de l'après-midi, la remise des prix clôturant la journée.

Toute absence d'un candidat ou tout retard supérieur à trente minutes après appel de son nom entraîne sa disqualification.

2. 6 Lieu de la finale

La date, le lieu (en Ile-de-France) ainsi que de plus amples informations concernant le déroulement de la journée seront communiquées ultérieurement aux candidats.

3. Inscription des candidats

La transmission au jury de la production écrite (cf. partie 2.2.) par le candidat ainsi que sa fiche de renseignement tient lieu d'inscription au concours Terr'Eau Fertile – AgroParisTech. La participation au présent concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel.

4. Accompagnement du candidat ou du binôme de candidats par un responsable légal

Chaque candidat (respectivement binôme de candidats) ne peut participer à la finale qu'à condition d'être accompagné, sauf s'il est majeur (respectivement si les deux membres du binôme sont majeurs). L'accompagnateur doit être majeur et s'engage à veiller au respect du programme établi par l'équipe organisatrice du concours. Cet accompagnateur peut être un proche du(des) candidat(s) ou un membre de leur établissement scolaire. Si un candidat mineur souhaite venir non accompagné, une décharge signée d'un parent ou d'un tuteur légal est indispensable.

5. Remboursement des frais de déplacement

Les frais de déplacement des finalistes et de leur accompagnateur (1 personne par candidat ou binôme) sont à la charge du Concours Terr'eau Fertile sur présentation d'un justificatif. Toutes les dépenses annexes sont à la charge du finaliste.

6. Composition du jury

Le jury de la phase de sélection sera composé des étudiants de l'équipe organisatrice du concours.

Le jury de la phase finale sera composé de 10 juges au maximum. La composition du jury sera communiquée aux finalistes par l'équipe organisatrice ultérieurement.

7. Réclamations

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables de tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Les membres de chaque jury exercent leur mission de façon indépendante et impartiale.
Aucune réclamation à l'encontre des décisions du jury ne sera recevable.
L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler le concours si des évènements le justifient.

8. Droits d'image et d'auteur

Les candidats s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites de leur prestation orale et que ces images soient reprises par la presse ou par les organisateurs. Ils acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou partie pour la promotion du concours.

Date, nom, prénom et
signature du candidat :

Date, nom, prénom et
signature du responsable
légal du candidat s'il est mineur :